

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse



Financement des infrastructures touristiques municipales

La Ville de Percé portera la cause devant la Cour d'appel et suspendra l'application de sa redevance touristique

Percé, le 22 juin 2023 – La Ville de Percé annonce qu'elle fera appel du jugement rendu par la Cour supérieure du Québec le 16 juin dernier et suspendra dès maintenant l'application du règlement instaurant une redevance pour financer les infrastructures touristiques municipales.

« *La Ville de Percé doit diversifier ses sources de revenus afin d'assurer le financement durable de ses infrastructures touristiques. Nous croyions – et nous croyons toujours – qu'une redevance touristique est la meilleure façon d'y arriver sans alourdir le fardeau fiscal de la population locale et les taxes foncières pour ses commerçants* », souligne la mairesse de Percé, Cathy Poirier.

Il est important d'affirmer haut et fort que ce recours juridique ne constitue pas une attaque contre les commerçants impliqués, mais bel et bien une mesure légitime pour faire reconnaître la validité du règlement adopté à l'été 2022 et, plus largement, le pouvoir de l'ensemble des municipalités du Québec de mettre en place de telles redevances.

En ce sens, la Ville de Percé est en discussion avec l'Union des municipalités du Québec et d'autres villes du Québec afin que soient partagés les coûts d'une telle démarche, notamment via le Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ. « *Il s'agit d'un débat qui dépasse les frontières de la Ville de Percé et qui concerne les pouvoirs de toutes les municipalités au Québec* », explique la mairesse Cathy Poirier.

Dans l'intervalle, en l'absence des revenus projetés par cette redevance pour une deuxième année consécutive, la Ville de Percé évaluera les différentes options possibles afin de planifier le maintien de ses infrastructures touristiques. À cet égard, la Ville s'engage à rencontrer et consulter les commerçants de Percé, dès cet automne, pour les entendre et trouver avec eux de nouvelles solutions.

Pour tout renseignement

Clémence Beaulieu-Gendron

Cellulaire : 581-994-0364

cbeaulieugendron@tactconseil.ca